

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la Commission n° 74

« Piscine de Mon-Repos. Assainissement, transformation et modernisation des vestiaires et du système sanitaire. Demande de crédit d'ouvrage. »

Séance tenue le vendredi 2 septembre 2022, de 11h30 à 12h30, dans la salle de conférence de la Maison Mon-Repos par la Commission du Conseil communal chargée de l'étude du préavis N° 2022/17 après visite de la piscine entre 11h00 et 11h30 le même jour.

Présidente-rapportrice :	Mme	Sarah DEPALLENS
Membres :	Mmes	Romane BENVENUTI Denise GEMESIO Séverine GRAFF Esperanza PASCUAS ZABALA (en remplacement de M. R. Philippoz) Françoise PIRON Oleg Gafner (en remplacement de Karine ROCH)
	MM.	Matthieu CARREL Louis DANA Mathias PAQUIER Olivier THORENS
Excusées	Mme	Marine EHEMANN
	M.	Nicola Di Giulio (en remplacement de Mme Patrizia MORI)
Pour SCS :	Mme	Émilie Moeschler, Conseillère municipale
	MM.	Robert MOHR, adjoint au chef de service Christian BARASCUD, chef de section
Notes de séance :	M.	Nicolas PITTET, adjoint au chef de service

Suite à la visite des locaux concernés à Mont-Repos, la Commission se retourne à la Maison Mon-Repos pour l'étude détaillée du préavis N° 2022/17.

La Municipalité relève que les travaux présentés dans ce préavis sont nécessaires en raison de l'âge des installations, la Commission a pu s'en rendre compte lors de la visite des lieux, et de la nécessité de se conformer aux exigences légales en matière d'hygiène. Elles permettront, s'agissant des vestiaires, de repenser complètement l'accueil des utilisateur-trice-s de la piscine. Ces travaux auront aussi une incidence sur les deux clubs d'arts martiaux qui ont leur siège à Mon-Repos. Des discussions ont eu lieu avec ces clubs afin de leur présenter les travaux à venir, les associer dans les phases les concernant et déterminer la disponibilité des dojos durant les travaux. L'assainissement, la transformation et la modernisation des vestiaires et du système sanitaire nécessiteront, la fermeture complète de Mon-Repos durant 9 mois. Des mesures d'accompagnement, au profit de celles et ceux qui seront impacté-e-s, ont été élaborées et seront présentées à la Commission durant cette séance.

En préambule à la discussion générale, un plan détaillé est présenté à la Commission les travaux envisagés, en particulier ceux concernant les vestiaires non genrés concernant la piscine.

Un.e membre de la commission désire comprendre pourquoi l'entrée et la sortie actuelle des clubs d'arts martiaux donnant sur l'avenue du Tribunal-Fédéral sont supprimées. Il est répondu que l'entrée et la sortie en tant que telle ne sont pas supprimées ; l'accès aux dojos est maintenu, seul l'accès direct aux vestiaires est modifié, puisque ceux-ci sont déplacés aux deux extrémités de l'étage inférieur.

Il est demandé si, aujourd'hui, les deux clubs d'arts martiaux sont d'accord avec les travaux proposés.

La Municipalité répond en relevant le nombre de rencontres qui ont eu lieu entre les clubs, le Service des sports et l'architecte mandaté pour ces travaux, afin de répondre à leurs interrogations, leurs demandes et leurs vœux. Les douches en cabines offrent plus d'intimité, ce qui est aussi un avantage pour les clubs, et correspondent aux besoins d'autres utilisateur-trice-s. En dehors des heures d'utilisation par les clubs d'arts martiaux et selon les besoins, ces vestiaires pourront être utilisés par les écoles ou lors de manifestations sportives aquatiques. La recherche d'une solution équilibrée, satisfaisant le plus grand nombre préside aux discussions en cours.

Une question concerne la sécurité des accès aux vestiaires des clubs.

Il est expliqué que les vestiaires des clubs seront séparés de ceux de la piscine par des portes qui ne pourront être ouvertes que par les membres des clubs et le personnel de la piscine pour le nettoyage des lieux, grâce à un moyen qui doit encore être défini (code ou « clé » électronique).

Une personne s'étonne du nombre de cabines prévues pour se changer et estime qu'il est insuffisant, pouvant entraîner des attentes et un engorgement dans le couloir. Elle désire aussi savoir quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité des femmes, en particulier en fin de journée, lorsqu'il n'y aura pratiquement plus personne dans les vestiaires.

Il est expliqué que le nombre de cabines a été calculé en fonction de la fréquentation et constaté que la piscine de Montreux par exemple, avec environ 160'000 entrées par année, dispose de 17 cabines, sans que cela ne crée d'engorgement et autres attentes. Quant à la sécurisation des lieux, il est rappelé que dans les piscines, y compris celle de Mon-Repos, il y a toujours une présence du personnel, que ce soit des garde-bains ou du personnel de nettoyage et que cela ne va pas changer du fait d'une nouvelle configuration des lieux. Les futurs vestiaires seraient encore plus sûrs qu'actuellement.

Un.e commissaire estime, sur la base de ce qui existe depuis de nombreuses années dans d'autres installations de bains, notamment dans des bains thermaux, que le système proposé est plus sûr et permet plus d'intimité.

Une inquiétude concerne la question de savoir si une personne faisant un malaise se retrouverait bloquée dans les futures cabines et comment pourrait-elle être secourue, surtout, poursuit-elle, si le système de fermeture est identique à celui actuel.

Il est répondu que, comme avec le système actuel (qui peut être ouvert par le personnel en cas d'urgence), les futures cabines, mais aussi celles des sanitaires et des douches pourront permettre en tout temps une intervention d'urgence.

Un.e membre constate que des entraînements auront lieu en dehors des horaires d'exploitation de la piscine et désire savoir comment, dans la nouvelle configuration des lieux et en l'absence du personnel de la piscine, les allées et venues de ces personnes seront gérées.

Il est expliqué que dans ce cas, le système est prévu pour permettre la sortie mais pas l'entrée et rappellent que la situation existe déjà avec les entraînements de Lausanne Aquatique (anciennement Lausanne Natation).

Une personne désire connaître les mesures qui seront prises pour accompagner la fermeture de 9 mois de la piscine, que ce soit pour la clientèle, mais aussi et surtout, en faveur du personnel concerné.

Il est expliqué qu'un système permettant de fréquenter le Centre aquatique de la Vaudoise aréna sera mis en place pour les personnes disposant d'un abonnement à la piscine de Mon-Repos. En ce qui concerne le personnel, celui-ci sera transféré au Parc de Montchoisi (piscine et patinoire), ainsi que dans d'autres unités du Service des sports, puis, avant la réouverture, il retournera à Mon-Repos pour la mise en place/travaux nécessaires à la réouverture et à l'exploitation de la piscine.

Un vœu est proposé : « *La commission formule le vœu que la Municipalité continue les discussions avec les clubs d'arts martiaux utilisateurs du complexe de Mon-Repos afin qu'une solution consensuelle soit trouvée tant pour les vestiaires que pour les sanitaires.* »

Un deuxième vœu est soumis : « *La commission formule le vœu qu'une place de parc pour personne handicapée soit aménagée afin de favoriser l'accès à la piscine des personnes à mobilité réduite.* »

La présidente constatant que la parole n'est plus demandée clôt la discussion générale et passe à l'étude détaillée du préavis N° 2022/17.

Un.e membre fait remarquer que le CFC 29 (« Honoraires ») représente 18% des coûts totaux et se demande si ce montant inclus également les frais des différents spécialistes.

Il est confirmé que ce poste budgétaire comprend les honoraires des divers corps de métier, ingénieurs et spécialistes concernés.

La Municipalité indique que dans le cadre de ces travaux un audit portant sur l'enveloppe thermique et les installations techniques de Mon-Repos sera entrepris, afin de déterminer la nécessité ou non d'éventuels travaux. En réponse à une interrogation, elle précise que le montant de cet audit, soit CHF 25'000.- est compris dans le montant sollicité de CHF 3 millions.

La présidente, avant de passer au vote des conclusions, procède aux votes des deux vœux :

1. « *La commission formule le vœu que la Municipalité continue les discussions avec les clubs d'arts martiaux utilisateurs du complexe de Mon-Repos afin qu'une solution consensuelle soit trouvée tant pour les vestiaires que pour les sanitaires.* ».

Au vote, le vœu est adopté par 11 Oui, 0 Non et 0 Abstention.

2. « *La commission formule le vœu qu'une place de parc pour personne handicapée soit aménagée afin de favoriser l'accès à la piscine des personnes à mobilité réduite.* »

Au vote, le vœu est adopté par 11 Oui, 0 Non et 0 Abstention.

La présidente constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote, en bloc, des conclusions du préavis N° 2022/17

Au vote, les conclusions du préavis N° 2002/17 sont acceptées à l'unanimité par 11 « Oui », 0 « Non » et 0 « Abstention ».